



Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Paris, le 4 mars 2009

A la suite de l'instruction du 19 décembre 2008 concernant l'appel à projet «Etat exemplaire», les ministères et vous-même avez fait remonter un nombre très important de propositions de travaux concernant les bâtiments publics pour améliorer leur efficacité énergétique, leur accessibilité aux personnes handicapées et leur performance immobilière. L'ensemble de ces dossiers a été instruit de façon individuelle. Vous trouverez ci-joint une liste A de projets «retenus», ainsi qu'une liste complémentaire B de projets «de substitution», concernant votre région.

Conformément aux décisions prises en matière de gestion de l'immobilier de l'Etat, les crédits relevant de votre région sont placés sous votre responsabilité, sur votre UO régionale du BOP administration territoriale de l'Etat, au sein du programme 309 «entretien des bâtiments de l'Etat». Il vous appartient, en lien étroit avec la cellule commune constituée au sein des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques et du MEEDDAT de votre région et les chefs de service, d'engager la mise en œuvre opérationnelle des projets «retenus» et d'en coordonner la gestion financière.

Ce mode de gestion constitue une évolution profonde de l'action de l'Etat-proprétaire ; une attention toute particulière vous est donc demandée pour que la rapidité d'exécution constitue une preuve de réussite de cette innovation et valide pour le futur les choix qui ont été faits.

Les projets «retenus» de la liste A, dont la somme constitue l'enveloppe budgétaire dont vous disposez dans un premier temps, l'ont été au vu de l'évaluation technique conformément aux orientations de la mesure «Etat exemplaire» du plan de relance.

Les projets «de substitution» de la liste B, s'ils n'apparaissent pas revêtir un même niveau de priorité, sont néanmoins conformes aux axes de la mesure.

La cellule commune Meeddat/France Domaine organisera à l'échelon régional un suivi technique de l'avancement des opérations de façon à anticiper les risques de dérapage avant notification des marchés et à suivre la mise en œuvre des objectifs du Grenelle. Ce suivi fera l'objet d'une synthèse technique régionale tous les deux mois.

Si, localement, il vous apparaît que des opérations «retenues» ne sont pas susceptibles de démarrer dans un calendrier conforme aux obligations du plan de relance (*retard dans la consommation des AE ou sous-consommation des CP en 2009*), vous pourrez leur substituer librement et à tout moment des opérations de la liste «de substitution», prioritairement en retenant une opération du même ministère occupant. Si la substitution concerne des ministères différents, vous conduirez la concertation locale nécessaire et nous en rendrez compte. Dans tous les cas, vous voudrez bien en informer le service France Domaine de la direction générale des finances publiques (missionimmo@dgifp.finances.gouv.fr), pour assurer un suivi de la mesure.

Afin d'assurer le suivi de l'engagement et du paiement des opérations du plan de relance, celles-ci seront exécutées sur la sous-action «plan de relance Etat exemplaire» du programme 309.

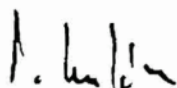
Le CIIACT du 2 février 2009 a accordé une place prépondérante aux travaux concernant les cités administratives et les immeubles multi-affectataires. Les propositions de travaux les concernant ont été très nombreuses. Les crédits du plan de relance pour ces immeubles permettront de débloquent de façon très rapide les premières tranches de travaux nécessaires. Les tranches suivantes ainsi que les demandes de travaux qui n'ont pas été retenues au titre du plan de relance pourront être prises en charge au titre de la programmation annuelle des investissements assurée par la CIPI (Commission interministérielle pour l'immobilier), sous réserve de l'effectivité de la dépense en 2009.

Le suivi de l'exécution financière sera réalisé, comme l'ensemble des mesures du plan de relance, sur une base de données utilisant l'architecture PRESAGE. A cet effet, vous voudrez bien créer une fiche opération agrégeant l'ensemble des crédits à votre disposition ; les montants d'engagements et paiements retraceront donc dans cet outil l'addition de toutes les opérations individuelles. Si celles-ci ne donnent pas lieu à un compte-rendu détaillé dans PRESAGE, il sera néanmoins nécessaire de tenir un état individualisé de l'avancement de chaque opération pour pouvoir répondre à toute interrogation du comité de pilotage de la mesure Etat exemplaire.

Par ailleurs, le Plan de relance prévoit la mise en œuvre des audits d'entretien, d'accessibilité et de rénovation énergétique sur l'ensemble des bâtiments publics de l'Etat. Une première enveloppe budgétaire spécifique aux audits énergétiques vous sera prochainement notifiée, région par région. Elle est destinée aux besoins de tous les ministères, y compris les ministères de la Justice, de la Défense et de l'Education Nationale. Il convient donc que chacun des ministères désigne auprès de la cellule France Domaine/Meeddat à l'échelon régional un coordonnateur pour cette campagne d'audits. L'enveloppe sera complétée après recensement plus complet des surfaces.

Les ministères sont informés parallèlement de la présente notification.

Le Ministre auprès du Premier ministre,
de chargé de la mise en œuvre du Plan de relance



Patrick DEVEDJIAN

Le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
l'énergie, du développement durable et de
l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

Le Ministre du Budget, des comptes
publics et de la fonction publique



Eric WOERTH

La Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer
et des collectivités territoriales



Michèle ALLIOT-MARIE